



RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ
RELATIF À LA MOTION DÉPOSÉE LE 10 OCTOBRE 2023 PAR M. JEAN-PAUL GASPOZ :
« POUR UN PROGRAMME D'EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE
DES BÂTIMENTS COMMUNAUX »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité remercie M. Gaspoz pour l'attention portée à la question de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Cette motion rejoint également les recommandations de la Commission de gestion, relatives au préavis n° 4 / 2022, d'envisager concrètement le remplacement du système de chauffage des bâtiments communaux.

En réponse, la Municipalité souhaite apporter les éléments suivants concernant l'état actuel des bâtiments, les démarches déjà entreprises et les perspectives pour la suite, en rappelant d'abord le contexte dans lequel s'inscrit la stratégie énergétique actuelle.

La Commune fait face à une dépendance persistante aux énergies fossiles, à une hausse annoncée du prix de l'électricité et à un durcissement du cadre légal cantonal. Le décret vaudois impose déjà l'assainissement des chauffe-eau et systèmes électriques, et la révision de la loi sur l'énergie prévue en 2026 obligera le remplacement des chauffages fossiles en fin de vie par des solutions renouvelables. Dans cette perspective, la période 2025–2032 constitue une fenêtre stratégique pour engager les projets, capter les subventions et constituer une réponse cohérente alignée sur les objectifs cantonaux, climatiques et budgétaires à long terme.

2. État des lieux

Le parc communal comprend six bâtiments : le bâtiment administratif, le Bistro, les Navires, le temple, l'école (propriété de l'ASIGOS) et la salle de gymnastique. Il fonctionne aujourd'hui de manière indépendante sur le plan thermique, avec des systèmes majoritairement fossiles. Le bâtiment administratif présente une structure mixte terre cuite/béton armé correctement isolée, mais avec encore des zones en simple vitrage non isolé. Il est chauffé, comme le Bistro et les Navires, par une chaudière mazout d'ancienne génération, en état satisfaisant. L'école et la salle de gymnastique sont chauffées au gaz et le temple par un plancher électrique. Au total, le parc communal consomme en moyenne environ 276'600 kWh/an. L'ensemble montre des performances énergétiques hétérogènes, des installations vieillissantes et des coûts d'exploitation élevés, ce qui justifie l'étude de solutions mutualisées et faibles en production carbone pour l'avenir.

3. Travaux et études réalisés

Depuis près de dix ans, plusieurs analyses ont été menées et ont progressivement affiné la stratégie énergétique communale. En 2016, la Municipalité a chargé le bureau Amstein + Walthert de réaliser une importante étude visant à fournir les éléments de diagnostic et de stratégie composant le volet énergétique du Plan directeur communal (PDCom), tels qu'exigés par la législation vaudoise sur l'énergie. En 2017, la Municipalité a confié à l'entreprise Solstis SA la réalisation d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment scolaire et la salle de gymnastique. Parallèlement, elle a mené des réflexions sur la possibilité de coupler ladite installation à un système de cogénération, pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux au centre du village. Les études de BG Ingénieurs Conseils SA de 2017 et les préavis de 2019 ont approfondi cette piste, sans validation politique.

Entre 2021 et 2024, différentes alternatives ont été examinées, dont le *contracting* et les filières pellets ou géothermie. En 2024, un CECB+ du complexe administratif a confirmé la nécessité d'intervenir en premier lieu sur l'enveloppe et de privilégier une solution combinant rénovation thermique, PAC géothermique et renforcement photovoltaïque.

Dans le cadre de l'étude d'agrandissement du collège, l'appui du bureau d'aide à la maîtrise d'ouvrage M&R Conseils a permis de relancer une réflexion cohérente, non pas restreinte au seul bâtiment scolaire, mais à l'échelle de l'ensemble des bâtiments communaux. La Municipalité a ainsi chargé à l'entreprise Effin'Art Sàrl de réaliser une étude préliminaire sur l'enveloppe thermique des bâtiments et la stratégie de production de chaleur. Les résultats de cette étude convergent vers une rénovation ambitieuse de l'enveloppe du complexe administratif communal, une éventuelle mutualisation du chauffage des divers bâtiments par le biais d'une pompe à chaleur eau-eau alimentée par un champ de sondes géothermiques et l'installation de panneaux solaires sur la Maison de Commune et le Petit Navire. Ainsi la Municipalité dispose actuellement d'un diagnostic énergétique précis du complexe administratif et de plusieurs variantes techniques, désormais intégrées dans la planification financière à l'horizon 2027.

4. Perspectives et planification

La Municipalité prévoit de déposer en 2026 un préavis de crédit d'étude destiné à développer un avant-projet complet, incluant notamment l'évaluation détaillée des variantes d'enveloppe, le test de réponse thermique visant à confirmer la faisabilité géothermique et ajuster le dimensionnement du champ de sondes, et la définition du schéma de production. Sur cette base, un préavis de réalisation pourra être présenté en 2027, conformément aux investissements annoncés dans le budget.

En résumé, la Commune dispose aujourd'hui d'une base analytique solide, renforcée par des études récentes. L'efficacité énergétique n'a pas été négligée, mais traitée par étapes successives pour aboutir à une stratégie cohérente, compatible avec les obligations cantonales, les capacités financières et les opportunités de subventions. La Municipalité entend poursuivre cette trajectoire avec un calendrier clair : étude en 2026, réalisation en 2027.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte du présent rapport en réponse à la motion déposée le 10 octobre 2023 par M. Jean-Paul Gaspoz « Pour un programme d'efficacité énergétique des bâtiments communaux ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic Secrétaire



The image shows a blue ink signature written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE JOUXTENS-MEZERY' and a central emblem with the motto 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The signature is written in a cursive style across the seal.

Bernard Freemantle Camille Bergmann

Jouxkens-Mézery, le 16 novembre 2025.

Délégué de la Municipalité : Mme Nathalie Schöni.

Adopté par la Municipalité le 18 novembre 2025.